



Tract n°010

Paris, le 10 juin 2010

DELEGATION NATIONALE DE L.C.L. - Le Crédit Lyonnais

15 Rue Feydeau - 75002 PARIS / BC 315.51

Tél. 01.42.95.11.80 - Fax : 01.42.95.10.55

Adresse Lotus : cfdt_délégation-nationale@lcl.fr

Internet : cfdt-lcl.org

CCE DU 10 JUIN 2010

Cette séance traitait principalement de la politique de l'emploi, de l'information sur la réglementation AMF, de l'évolution des contrôles en agence. S'y ajoutaient certains rapports du CCE dédiés au bilan social 2009.

Consultation relative à la politique de l'emploi et à l'évolution des effectifs sur la période 2009/2011

La CFDT acte que la prévision des effectifs à fin 2011 (19670 UTP) reste la même qu'à fin 2010. Une première après 15 ans de réductions continues !!! Mais cette stagnation plutôt sympathique masque quelques réalités beaucoup plus désagréables. La CFDT constate notamment :

- Difficultés de certains collaborateurs à faire valider leurs heures supplémentaires malgré le texte issu de la table ronde sur ce sujet.
- Fermetures d'agences programmées pendant les périodes de congés notamment en secteurs diffus. Le personnel devra-t-il poser des congés pendant ces périodes ?
- Non remplacement croissant des collaboratrices en congés maternité.
- Utilisation du personnel pour couvrir des postes qui ne sont pas le leur. En effet, chaque semaine, des

Conseillers Commerciaux sont à l'accueil, des DA deviennent CC, etc. L'esprit d'équipe sert bien souvent de prétexte mais les objectifs de fin d'année restent fixés sur le métier de base. Quid d'un ajustement possible ?

Le plan Crescendo II prévoyait une baisse des effectifs de plus de 3000 UTP Objectif atteint à 100% par la Direction par le biais des DAFC. Les derniers départs sont en train de se produire.

Le plan prévoyait aussi l'automatisation totale des points de vente (objectif réalisé à 50%) et des outils informatiques novateurs tels que Dada en DSBA. Là également, des retards sont constatés.

La CFDT a donc posé la question des mesures envisagées par la Direction pour équilibrer les charges de travail actuelles à l'effectif disponible. La Direction n'a pas répondu concrètement...

La CFDT a donc voté négativement la « note emploi » et a rappelé que notre Organisation préconisait un plan sur 4 ans minimum.

Information sur la réglementation AMF relative à la certification professionnelle

L'Autorité des Marchés Financiers oblige LCL à mettre en place un dispositif de vérification des connaissances pour tout collaborateur nommé à partir du 1^{er} juillet 2010.

Sont concernés les métiers commerciaux (hors conseiller accueil). Une dispense est faite pour les salariés en poste au 1^{er} juillet 2010. L'examen tournera autour de 40 questions et sera organisé par LCL (avec possibilité de vérification « surprise » sur site effectué par l'AMF). Le salarié pourra repasser l'examen en cas d'échec et dispose de 6 mois à partir de la prise de poste pour le réussir. Dans le cas contraire, la fonction ne pourra plus être exercée.

Cet examen devrait concerner au maximum 1000 personnes par an.

Information sur l'évolution des contrôles en agence

LCL a retravaillé les contrôles agences et la présentation dans « Doc en Ligne ». Actuellement, il y en a 40 et le nombre va tomber à 27 dans le référentiel par élimination des doublons, suppression de certains contrôles et optimisation des périodicités. Cela concerne les fonctions DGA, DA et Adjoint de fonctionnement.

Le DA aura 13 contrôles (-7 sur l'existant) et l'adjoint 13 également (-6 sur l'existant) Il convient de rappeler que la maîtrise des risques en agence se décline en 3 actions :

- Le contrôle, c'est-à-dire des actions a posteriori de vérification de traitements réalisés par un collaborateur
- La validation des opérations, exercice quotidien pour le DA pour autoriser une opération par une signature ou une validation informatique
- Les suivis permanents qui consistent à superviser les activités des collaborateurs qui présentent un risque pour LCL (sécurité, engagements, réglementaires,...)

La CFDT a évoqué la question de la traçabilité ...

Présentation et avis sur le rapport de la commission Formation

La CFDT acte que le plan de formation 2009 a subi une baisse de 25% par rapport à l'exercice précédent avec une régression de 30% chez les techniciens et de 16% chez les cadres.

In fin, la Direction économise 10% en 2009 sur le montant consacré à la formation.

De plus, nous n'arrivons pas à obtenir de statistiques concernant les collaborateurs non bénéficiaires de stage depuis plus de 2 ans.

La CFDT vote favorablement le rapport mais souhaite que chaque salarié bénéficie des mêmes qualités de formation quel que soit son métier, son âge, son sexe et son ancienneté.

Présentation et avis sur le rapport Egalité Professionnelle Homme/Femme

La CFDT constate que l'effectif féminin est toujours en progression depuis 2006 et représente maintenant près de 61% de l'effectif.

Au niveau des embauches, 1 homme sur 3 embauché est un cadre alors qu'1 femme sur 4 est un cadre.

Au niveau des rémunérations, l'écart moyen H/F chez les techniciens est de 4% et chez les cadres de 13.34%.

La durée moyenne entre 2 promotions continue d'augmenter pour les femmes, ce qui va à l'encontre d'une régularisation dans le temps.

La CFDT a voté favorablement ce rapport et attend toujours des mesures concrètes de la part de la Direction afin de satisfaire aux exigences de la réglementation sur ce sujet.

CFDT
Des Choix Des Actes